

Soutien financier à l'amélioration de l'habitat privé et à la revalorisation du patrimoine



Le Mans Métropole

Stéphanie JACQUET

Service Habitat Logement
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre
CS40010

72 039 LE MANS Cedex 9

Tel : 02 43 47 43 13

stephanie.jacquet@lemans.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une aide complémentaire à celle de l'ANAH afin de maintenir les ménages modestes dans des conditions d'habitat satisfaisantes.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le Mans Métropole.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires bailleurs
- Propriétaires occupants
- Syndicats des copropriétaires

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Pour les propriétaires occupants : travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé ; travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat ; travaux d'amélioration énergétique.
- Pour les propriétaires bailleurs : logements conventionnés à loyer social ou très social faisant l'objet de travaux de lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé ; des travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité ; des travaux pour l'autonomie de l'occupant, des travaux d'amélioration énergétique ; d'autres travaux d'amélioration (ex : transformation d'usage ; travaux suite à un contrôle de décence...).
- Pour les syndicats de copropriétaires : travaux de rénovation énergétique des copropriétés fragiles.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Subvention, complémentaire à celle de l'ANAH, de 5 à 20% du coût des travaux H.T. plafonnée selon les mêmes modalités que l'ANAH.
- Primes complémentaires aux subventions de 2000 € pour la lutte contre le logement vacant et les travaux couplant adaptation du logement et rénovation énergétique.
- Une aide exceptionnelle maximum de 5000 € pour certaines situations bloquées de propriétaires occupants très modestes.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2022 :

↳ Aides aux travaux (subventions et primes) : 100 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021, Le Mans Métropole a versé 336 926 € pour des travaux d'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du PIG Habitat Qualité (sept. 2018 – juin 2021) et en secteur « diffus » (107 374 € en ingénierie et 229 552 € au titre des aides aux travaux).

